

Souillac, le 15 décembre 2020

A l'attention des sections jeunes des associations sportives du territoire de Cauvaldor.

Objet : Demande d'informations pour l'attribution des subventions Sports 2021, Section jeunes (moins de 18 ans).

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

La Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne exerce la compétence « Activités et Equipements Sportifs » dans le cadre des missions suivantes :

- Création et gestion d'équipements permettant l'apprentissage de la natation et de toutes activités aquatiques (piscines de Biars-sur-Cère, Gramat, Saint-Céré, Sousceyrac-en-Quercy et Souillac) ;
- Création et gestion d'enceintes sportives couvertes permettant la pratique d'au moins 4 activités différentes et pouvant accueillir les compétitions sportives (gymnases de Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Sousceyrac-en-Quercy, Saint-Sozy, Souillac et Vayrac) ;
- Création et gestion du Golf de Montal, de la Plaine des Jeux de la Sole et du terrain de Rugby de Biars-sur-Cère ;
- Création de terrain de tennis couvert ;
- Soutien aux sections jeunes des associations sportives du territoire répondant à des critères d'éligibilité et d'attribution définis par décision du conseil communautaire.

La Communauté de Communes travaille à la préparation du budget 2021 et plus particulièrement pour ce qui vous concerne à l'enveloppe dédiée au soutien des sections jeunes des associations sportives. Au travers de cette aide financière l'objectif de la communauté de communes est de favoriser la pratique sportive des jeunes de moins de 18 ans.

Aussi nous vous demandons de nous transmettre avant le vendredi 15 janvier 2021, les éléments qui servent à la détermination de la subvention qui pourrait vous être allouée en 2021 :

- la liste officielle des jeunes de moins/ou de 18 ans arrêtée au 31/12/2020, précisant la commune de résidence, le numéro de licence et la date de naissance ;
- le nombre de bénévoles / d'éducateurs diplômés qui encadrent les jeunes dans l'apprentissage de votre discipline (lister les personnes et annexer les diplômes) ;
- le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale actant la composition du bureau et validant les comptes de l'association (annexer les comptes).

Toutefois, nous tenons à vous préciser que sans réponse de votre part ou en cas de dossier incomplet, vous ne pourrez pas bénéficier de l'aide accordée par la communauté de communes pour l'année 2021 **(aucune relance relative à ce courrier ne sera effectuée).**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mélanie Delpech à activitessportives@cauvaldor.fr.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Vice-Président en charge de la compétence
Activités et Equipements Sportifs,

Christophe PROENCA



Christophe PROENCA

P.S. :

MERCI DE RETOURNER VOS DOSSIERS AVANT LE 15 JANVIER 2021 :

Soit par voie postale à :

CAUVALDOR

SERVICE DES SPORTS

BRAMEFOND

46400 SOUILLAC

Soit par mail à :

activitessportives@cauvaldor.fr

